



© FODER 2014

Coordination de l'Observation Indépendante Externe des forêts (RC-OIE)

RAPPORT ANNUEL 2014



Elaboré par le Secrétariat de la coordination et validé par les membres à la 9^{ème}
réunion tenue le 10 février 2015

Forêts et Développement Rural

Tel : 00 237 242 00 52 48 | E-mail : oiecameroun@gmail.com | B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun



Table des matières

Liste des abréviations	3
I- Introduction.....	4
II- Les réunions en 2014.....	5
III- Projets d'OIE mis en œuvre en 2014 par les membres de la coordination.....	6
IV- Faits marquants	7
V- Activités d'OIE menées par les membres en 2014	7
VI- Faiblesses de la coordination	8
VII- Principales résolutions / recommandations.....	8



Liste des abréviations

AJESH	Ajemalibu Self Help
APED	Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement
ASTRADHE	Association pour la Traduction et le Développement Holistique de l'être Humain
CAFER	Centre d'Appui aux Femmes Et aux Ruraux
CAJAD	Centre d'Appui à la Justice et d'Animation pour le Développement
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CODEMA	Comité de Développement du village Mapoubi
CPF	Comité Paysans Forêts
FC	Forêt Communautaire
FCTV	Fondation Camerounaise de a Terre Vivante
FODER	Forêts et Développement Rural
OBC	Organisation à Base Communautaire
OIE	Observation Indépendante Externe
OSC	Organisation de la Société Civile
PAPPEL	Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité
RC-OIE	Réunions de coordination de l'observation indépendante externe
SAILD	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
SFC	Surveillant Forestier Communautaire
SNOIE	Système National d'OIE normalisée



I- Introduction

Les Réunions de Coordination de l'observation indépendante externe (RC-OIE), instaurées depuis 2011 à l'initiative de Forêt et développement rural (FODER), ambitionne depuis quatre ans aujourd'hui d'harmoniser l'Observation indépendante externe au Cameroun. Considérée aujourd'hui comme l'un des outils pertinents d'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun et en Afrique, l'Observation indépendante externe (OIE) pratiquée par plusieurs Organisations de la société civile (OSC), se positionne aujourd'hui comme essentielle dans le cadre de la protection des forêts et l'application effective de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts.

Toutefois, plusieurs projets d'OIE affichent aujourd'hui des méthodes différentes, d'où l'inefficacité de cet outil plombé par la recherche individuelle de solution aux difficultés pourtant rencontrées dans la réalisation des activités d'OIE, notamment l'accès limité aux informations forestières de base, la réception tardive des dénonciations, les longs délais de réaction et l'insuffisance des actions de plaidoyer-lobbying conduites de manière individuelle par les OSC porteurs de projets. L'enjeu principal des RC-OIE réside dans la quête de la crédibilité, de la pertinence et de l'efficacité des interventions, la recherche de la complémentarité entre les actions des OSC ; l'harmonisation des méthodologies d'intervention et la coordination opérationnelle entre les projets d'OIE.

Depuis quatre ans donc, les sessions organisées dans le cadre de la RC-OIE contribuent à rendre plus dynamique cette plateforme d'échanges, qui, contribue d'une manière ou d'une autre aux renforcements mutuels des capacités des OSC membres à travers le partage d'expériences. Cette plateforme permet également aux OSC engagées dans l'Observation indépendante externe de définir les perspectives pour une efficacité des activités d'observation indépendante menées par la société civile et les communautés au Cameroun en particulier et en Afrique en général. Au cours de l'année 2014, la RC-OIE, n'a pas failli à son enjeu principal, qui est nul autre que la quête de la crédibilité, de la pertinence et de l'efficacité des interventions dans le cadre des activités d'observation indépendante externe.



II- Les réunions en 2014

La Coordination de l'OIE a tenu au cours de l'année 2014 trois (03) sessions ordinaires de coordination ou RC-OIE. Des sessions organisées suivant le principe de la facilitation rotative défini dans le mode de fonctionnement de la Coordination.

Dans l'optique d'adresser des questions spécifiques d'intérêts généraux, trois (03) sessions extraordinaires ont également été organisées par la Coordination. Des sessions, qui portent désormais à Onze (11) sessions de coordination de l'OIE dont huit (08) sessions ordinaires tenues depuis 2011, année de l'instauration de la RC-OIE.

Ces sessions des réunions de la Coordination, ont permis aux différents membres d'échanger sur la coordination, les perspectives et l'efficacité des activités d'observation indépendante menées par la société civile et les communautés.

L'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires des RC-OIE a été rendue possible grâce d'une part à la contribution de chacune des OSC hôtes, mais également à travers des projets financés par l'UE et le DFID tels que les projets LFR et EU-CFPR portés respectivement par FERN et par le CIDT de l'Université de Wolverhampton.

Cinq principaux sujets ont meublé les sessions organisés dans le cadre des RC-OIE :

- ✓ Les principales leçons apprises au cours des quatre dernières années de conduite de l'OIE au Cameroun ; (voir en annexe 5 les 11 leçons de l'OIE extraites du document sur élaboré par CED, commenté par les membres de la coordination de l'OIE)
- ✓ L'extension de l'OIE à d'autres domaines aux enjeux importants tels que la gouvernance forestière, la REDD+, la conversion des forêts et les industries extractives ;
- ✓ Les perspectives post projet OI-FLEG/Agreco-CEW ;
- ✓ L'évolution des projets d'observation indépendante externe des forêts par les OSC membres, la recherche des synergies d'action entre les projets et l'amélioration de la coordination entre les organisations membres ;
- ✓ La mise en place d'un système national d'OIE normalisée (SNOIE).

En 2014, les OSC membres de la RC-OIE étaient au total douze (12) dont dix (10) organisations de la société civile, une (01) organisation à base communautaire (OBC) et surveillant forestier communautaire membre (SFC) de la forêt communautaire (FC) CODEVIR du village Djenou ; activement investies dans l'OIE des activités d'exploitation forestière et participant aux réunions de coordination.



III- Projets d'OIE mis en œuvre en 2014 par les membres de la coordination

Plusieurs projets relatifs à l'OIE ont été mis en œuvre en 2014, par les membres de la coordination de l'Observation indépendante externe. Ces projets sont au total de huit (8) et seulement six (6) sont encore en cours. Deux autres sont respectivement en voie de clôture et clôturé.

Des six (6) projets en cours, deux sont pilotés par CED. Il s'agit notamment du Projet d'« **observatoire national des conversions des forêts et du projet d'analyse des défis de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun** ». L'Organisation associative FODER quant-à-elle, pilote le projet LFR (**Tackling deforestation through linking FLEGT and REDD**). Les objectifs visés par LFR sont entre autres la diminution des émissions par la réduction de la déforestation, de la dégradation des forêts et la gouvernance forestière.

D'autres projets en cours sont menés de manières conjointes entre les OSC. Il s'agit notamment du projet EPI-FLEGT (« **Evaluation participative des impacts de l'APV-FLEGT au Cameroun** ») porté, par CAJAD et FODER, le projet « **mise en place d'un système national d'OIE normalisé (SNOIE)** », piloté par FODER et SAILD. L'objectif du SNOIE étant de contribuer à la gestion de la transparence des ressources forestières à travers la mise en place de ce système.

Le dernier projet en cours est celui porté par AJESH. D'une durée de 12 mois, le projet « **Promoting forest governance in the south west region** » vise à promouvoir la bonne gouvernance forestière dans le Sud-Ouest.

Le projet en voie de clôture est piloté par FODER. D'une durée de 48 mois, le projet « **Strengthening African Forest Governance (SAFG)** », vise à renforcer les capacités et accompagner les OSC et les communautés dans les activités de l'OIE. Le projet piloté par l'OSC CAFER, a déjà été clôturé. D'une durée de 30 mois, le projet de CAFER, intitulé « **mise en place et expérimentation d'un système locale de suivi des activités forestières dans l'arrondissement de Ngambé Tikar** ». L'objectif de ce projet d'OIE clôturé, visait à mettre en place un mécanisme de suivi des activités d'exploitation forestière.



IV- Faits marquants

Les Réunions de Coordination des activités d'Observation Indépendante externe (RC-OIE), au cours de l'exercice 2014, ont permis aux membres de relever un certains nombres de défis, favorable pour la bonne marche de l'OIE et de la Coordination au Cameroun. Ainsi,

- Une page Facebook, une adresse électronique (oiecameroon@gmail.com), un site web de la Coordination ont été créés.
- Les RC-OIE ont été mutées en Coordination de l'OIE et un secrétariat a été mis en place. Il est piloté par FODER, à qui la tâche a été confiée par les membres à la 7^{ème} session.
- Une fiche de suivi des recommandations formulées lors des sessions a été élaborée
- De nouveaux domaines d'observation ou de suivi indépendants (indicateurs de gouvernance, conversion des forêts, exploitation minière, impacts de l'APV) ; ont été explorées...
-

V- Activités d'OIE menées par les membres en 2014

Les organisations de la société civile membres de la coordination de l'Observation indépendante externe, ont mené au cours de l'année 2014 plusieurs actions notamment des missions d'OIE sur le terrain et les actions de renforcement de capacités des communautés sur l'OIE.

Les missions d'OIE conduite sur le terrain par les OSC ont été faites individuellement ou conjointement avec l'administration en charge des forêts, une OSC et/ ou des membres de communautés. Au cours de ces missions d'OIE, les faits régulièrement observés sont entre autres, l'exploitation hors limite et/ou dans le domaine forestier national, l'abandon de billes de bois, le non marquage de souches, le non-respect des normes d'interventions en milieu forestier, l'abattage de bois dans l'espace des forêts communautaires.

Ces missions d'OIE ont été menées dans les zones forestières, telles que Somalomo, Lomié, Messok, Kribi, Mansoh, Ngambé Tikar... Plusieurs difficultés ont entaché ces missions, notamment le manque de collaboration de certaines communautés, le mauvais état des infrastructures routières, l'insuffisance de moyens financiers et matériels.

Pour les actions de renforcement des capacités des communautés par les OSC de la Coordination de l'OIE, c'est au total quatre sessions de renforcement des capacités des communautés qui ont été organisées par certains membres de la coordination (ASD, FODER, PAPEL), en 2014. Ces sessions étaient destinées notamment pour les Comités villageoises riverains, les membres de Comité communal, de Comités paysans forêts (CPF) et des surveillants communautaires.



VI- Faiblesses de la coordination

Plusieurs faiblesses entachent encore le bon fonctionnement de la Coordination de l'OIE. Il s'agit entre autres de :

- ❖ L'absence de formation ou recyclage à l'OIE ;
- ❖ La majorité des organisations membres ne disposent pas de financement propres pour mener les activités d'OIE ;
- ❖ La coordination reste faible pendant la conception des projets entre certains membres avec risque de duplication des actions ;
- ❖ L'absence de note de position, de conférence de presse ou de rapport d'analyse ;
- ❖ L'absence d'un dépliant des RC-OIE ;
- ❖ L'insuffisance de la production des rapports des réunions par les responsables

VII-Principales résolutions / recommandations

Plusieurs résolutions et recommandations ont été formulées au cours de l'année 2014 et quelques-unes prises au choix sont présentés ci-après :

- La société civile doit contribuer à l'amélioration du mandat de l'OIF à travers la participation à l'élaboration des TDRS de l'OIF ;
- La société civile reste dans l'OIE et collaboration avec l'OIF et la BNC ;
- Les fonds pour l'observation indépendante doivent être répartis entre l'OIF et la société civile pour atteindre de meilleurs résultats ;
- Étendre l'OIE à d'autres domaines tels que la gouvernance forestière, la REDD+, la conversion des forêts et les industries extractives.

